



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4131

Approbation de conventions de mécénat dans le cadre de la rétrospective "Bernar Venet"
présentée au Musée d'art contemporain du 21 septembre 2018 au 6 janvier 2019

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 SEPTEMBRE 2018
DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 OCTOBRE 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. FENECH (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS)

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/4131 - APPROBATION DE CONVENTIONS DE MECENAT DANS LE CADRE DE LA RETROSPECTIVE "BERNAR VENET" PRESENTEE AU MUSEE D'ART CONTEMPORAIN DU 21 SEPTEMBRE 2018 AU 6 JANVIER 2019 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, publiée au Journal officiel le 2 août 2003 et dont les dispositions fiscales ont été insérées à l'article 238 bis du code général des impôts, autorise les entreprises à effectuer des versements au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant notamment un caractère culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, leur ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Sur la base de ces dispositions et dans le cadre du développement de sa politique de mécénat, la ville de Lyon/Musée d'art contemporain a élaboré un projet associant les acteurs économiques au développement du projet culturel du Musée.

Ces entreprises s'engagent à participer aux activités de l'établissement et le soutiennent dans l'organisation des expositions temporaires, des événements et animations proposés pendant la durée de ces expositions.

Du 21 septembre 2018 au 6 janvier 2019, le musée d'art contemporain organise l'exposition « *Bernar Venet rétrospective 2019-1959* » présentant un ensemble inédit et exceptionnel de plus de 170 œuvres, des premières performances, dessins, peintures, jusqu'aux photographies, diagramme, œuvres sonores, films et structures, retraçant 60 années de création.

Télérama, 20 Minutes et GL Events ont manifesté le souhait d'être mécènes de cette exposition.

A ce titre, GL Events souhaite faire un don pécuniaire d'une valeur totale de cent cinquante mille euros (150 000 €), 20 Minutes un don en nature d'une valeur totale de trente-trois mille euros (33 000 €) et Télérama un don en nature d'une valeur totale de trente-neuf mille cinq cent euros (39 500 €).

Le don en nature effectué par 20 Minutes est constitué de 2 ½ pages dans l'édition 20 Minutes Lyon et 2 ¼ de pages dans l'édition 20 Minutes Lyon, dédiées à l'exposition.

Le don en nature de Télérama correspond à la mise en avant de l'exposition à travers un module dans l'agenda des événements, dans l'édition Télérama nationale le 19 septembre 2018, un espace dans la newsletter du 27 septembre 2018 adressée à 170 000 abonnés avec un lien vers le site Internet du Musée d'art contemporain, deux annonces sur Télérama sorties au début et en cours d'exposition et deux annonces dans le cadre du Pass Art Contemporain lancé le 17 octobre 2018.

Les contreparties consenties par la Ville de Lyon dans le cadre de ces mécénats ont été strictement évaluées et restent dans la limite des 25% admis par l'administration fiscale.

Les conditions de ces mécénats sont formalisées dans les conventions jointes au rapport.

Vu la loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003 ;

Vu lesdites conventions ;

Oùï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1- Les conventions de mécénat susvisées, établies entre la Ville de Lyon/Musée d'art contemporain, Télérama, 20 Minutes et GL Events dans le cadre de l'exposition 2018 « *Bernar Venet rétrospective 2019-1959* », sont approuvées.

2- Monsieur le Maire est autorisé à signer lesdits documents et à les exécuter.

3- La recette correspondant au mécénat en numéraire, soit 150 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2018 du MAC, programme SUPPORTCO - Opération ADMINICO ON2 - LC 67475 (7713-322-77).

4- La dépense correspondant au mécénat en numéraire, soit 150 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2018 du MAC, programme EXPOCO – Opération TEMPOCO.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER